



EUROPEAN ASSOCIATION OF CO-OPERATIVE BANKS

## **Les banques coopératives en Europe: des valeurs et une pratique au service du développement**

rue de l'Industrie 26-38 • B-1040 Bruxelles • Tel. (+32 2) 230 11 24 • Fax (+32 2) 230 06 49  
e-mail: [secretariat@eurocoopbanks.coop](mailto:secretariat@eurocoopbanks.coop) • [www.eurocoopbanks.coop](http://www.eurocoopbanks.coop)



## *Le Groupement Européen des Banques Coopératives*

Créé en 1970, Le Groupement représente, promeut et défend les intérêts communs de ses membres et des banques coopératives qu'il représente. Dans ce cadre, il est leur porte-parole officiel vis-à-vis des institutions et des organes de l'Union européenne. A cette fin, les missions du Groupement consistent notamment en :

- l'information des membres sur toutes les initiatives et mesures de l'Union européenne qui affectent le secteur bancaire ;
  - l'organisation d'un échange de vues et d'expériences ainsi que la coordination des positions des organisations membres;
  - la conduite d'un lobbying actif vis-à-vis des instances européennes ;
  - l'élaboration de prises de position relatives aux problèmes d'intérêt commun.

Par ailleurs, le Groupement assure le renforcement de la coopération entre les groupes bancaires coopératifs européens ainsi que la promotion et le développement de l'idée coopérative au sein du secteur bancaire et, plus largement, en relation avec les autres organisations coopératives représentatives. Il compte parmi les membres fondateurs du Comité Européen de l'Industrie Bancaire (EBIC), du Comité Européen des Paiements (CEP), du Comité Européen de Normalisation Bancaire (CENB) et du Comité Européen Comptable et Financier (EFRAG). Il entretient des liens privilégiés avec le groupe UNICO et la Confédération Internationale du Crédit Populaire (CICP). De surcroît, il est membre fondateur du Comité de Coordination des Associations de Coopératives de l'Union européenne (CCACE). Par ailleurs, le Groupement préside le Comité Régional Européen de l'Association Internationale des Banques Coopératives (AIBC). Enfin, il est en relations étroites avec l'Union Internationale Raiffeisen (IRU), la Confédération Internationale du Crédit Agricole (CICA) et le Conseil Mondial des Coopératives d'Epargne et de Crédit (WOCCU).

*Pour tous renseignements veuillez contacter le GEBEC :*

*E-mail : [secretariat@eurocoopbanks.coop](mailto:secretariat@eurocoopbanks.coop)*

*Telephone: (+ 32 )2 230 11 24*

*Visitez: [www.eurocoopbanks.coop](http://www.eurocoopbanks.coop)*

*© Copyright 2004: Groupement Européen des Banques Coopératives*



---

## **RESUME**

Avec 130 millions de clients et 700 000 salariés, les 4.500 banques coopératives sont un acteur majeur du système bancaire et financier européen. Donnant la priorité aux services offerts aux agents économiques, elles contribuent activement au développement, à la compétitivité et à l'emploi dans l'espace européen. Faisant vivre un modèle d'entreprise original, innovatrices et performantes, elles entendent soutenir pleinement les objectifs économiques et sociaux des politiques gouvernementales et européennes.

**Le document ci-joint présente leur rôle et leur mode de fonctionnement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :**

- dans une banque coopérative, l'actionnaire ou sociétaire et le client sont une seule et même personne qui élit les dirigeants selon le principe « un homme, une voix » dans un gouvernement démocratique d'entreprise ; d'où l'objectif majeur de créer de la valeur pour lui par des produits et services adaptés et au meilleur prix, d'où aussi une grande proximité avec lui ;
- l'organisation décentralisée des banques coopératives renforce cette proximité : l'ancrage local au travers de leurs 60.000 guichets permet une bonne connaissance des besoins, induit une prise de décision à la base et une maîtrise des risques, tout en contribuant significativement au développement régional et à la cohésion sociale ;
- les banques coopératives sont depuis l'origine des acteurs du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises ; elles participent au quotidien à la lutte pour l'emploi et au combat contre les exclusions;
- elles ont une forte capacité d'innovation au service de leurs actionnaires-clients : elles ont inventé la bancassurance et sont en pointe dans les technologies les plus modernes, notamment dans le domaine des moyens de paiement ;
- les banques coopératives sont des entreprises financièrement solides et bien gérées, ce que reconnaissent les agences de notation ; elles contribuent ainsi à la stabilité et à la compétitivité du système financier européen comme à la dynamique de sa modernisation et de ses restructurations.

Il est enfin rappelé qu'elles sont soumises aux mêmes règles – juridiques, fiscales, prudentielles – que leurs concurrents.



---

## *Table des matières*

<i>INTRODUCTION</i> .....	5
<i>L'APPORT DES BANQUES COOPERATIVES</i> .....	7
Elles contribuent à l'efficacité du système bancaire et partant de l'économie .....	7
Elles offrent un service de qualité et de proximité .....	8
Elles interviennent activement à l'échelon local .....	8
Elles renforcent la stabilité des systèmes financiers .....	9
<i>QUELQUES VERITES BONNES A DIRE ET A RAPPELER</i> .....	10
Statut spécial ? .....	10
« Privilèges » ?.....	11
Concurrence .....	11
Contribution à la consolidation du secteur bancaire .....	11
Allocation des ressources et stratégie .....	13
La rentabilité du système bancaire.....	13
<i>CONCLUSION</i> .....	15



---

## LA REALITE ET LES VALEURS DES BANQUES COOPERATIVES

Les banques coopératives sont un acteur majeur du système financier et économique européen : 130 millions de clients, près de 700.000 salariés, 60.000 agences bancaires et 17% de parts de marché sur les dépôts<sup>1</sup>.

Les banques coopératives contribuent activement à la croissance économique et à la création d'emplois, en particulier par la solidité de leur *business model* et leur soutien aux différents agents économiques, notamment les PME. Elles contribuent également à la stabilité et à la compétitivité du système financier et de l'économie en raison de leur niveau de capitalisation, de la régularité de leurs résultats et de la maîtrise de leurs risques.

Fidèles à leur mission originale, les banques coopératives entendent promouvoir les intérêts économiques de leurs membres, qui sont à la fois leurs propriétaires et leurs clients. Elles privilégient une relation durable avec eux en leur offrant des produits modernes et répondant à leurs besoins, au meilleur prix, et plus généralement en favorisant la promotion économique et sociale des citoyens européens.

### Les membres/clients : un rôle clé dans les coopératives

Dans une société coopérative, les membres (ou sociétaires) sont à la fois propriétaires et clients<sup>2</sup>. Dans le cadre d'une gouvernance démocratique d'entreprise, ils élisent notamment les dirigeants de la coopérative qui composent les Conseils d'administration et/ou de surveillance.

---

<sup>1</sup> Ce chiffre masque une réalité contrastée au plan européen : les groupes bancaires coopératifs sont au nombre des acteurs majeurs du marché bancaire en Allemagne, en Autriche, à Chypre, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas et en Pologne, avec des parts de marché sur les dépôts fréquemment supérieures à 17%.

<sup>2</sup> D'où l'absence de conflit d'intérêts, qui risque d'exister dans une société par actions entre actionnaires et clients.



## **INTRODUCTION**

Les banques coopératives constituent depuis l'origine un élément moteur et irremplaçable du financement et du développement de l'économie des pays européens.

Elles font partie des *sociétés coopératives*, dont le rôle en Europe est reconnu et encouragé par les institutions de l'UE, comme le démontrent le récent statut de la société coopérative européenne (SCE)<sup>3</sup> et la communication de la Commission Européenne sur la promotion des sociétés coopératives en Europe<sup>4</sup>.

Même si les traditions et la législation coopératives diffèrent selon les pays européens, de même que certaines caractéristiques des banques coopératives, il existe plusieurs points communs importants au sein du secteur bancaire coopératif européen. Le principal est son fonctionnement démocratique. Les banques coopératives européennes appartiennent à leurs membres qui participent à leur gestion démocratique, selon le principe « *une personne, une voix* ». Il convient également de souligner que les banques

coopératives sont des réseaux décentralisés implantés au plan local.

Par conséquent, la première mission des banques coopératives est de promouvoir les intérêts économiques de leurs membres, qui sont en même temps leurs clients. En d'autres termes, leur but principal est de créer de la valeur pour leurs *membres/clients*, en leur fournissant des produits de qualité, au meilleur prix, et en soutenant la promotion et l'insertion économique et sociale des personnes.

De par leur origine et leur nature, les banques coopératives ont, par le passé, été les premiers fournisseurs de services financiers adaptés à des catégories de clients comme les agriculteurs et les petites et moyennes entreprises (PME) pour qui l'accès au crédit était très limité auprès des autres banques. Environ 32% des petites et moyennes entreprises européennes, soit 4,2 millions au total<sup>5</sup>, sont clientes des banques coopératives. Pour les particuliers, les banques coopératives fournissent toutes les prestations bancaires à plus de 130 millions de clients européens.

Les banques coopératives sont intégrées dans leur environnement local et leur rôle va au-delà de celui d'un prestataire de services financiers. Collectant leurs ressources au niveau local et transformant cette ressource sur le lieu

---

<sup>3</sup> Règlement du Conseil (CE) N. 1435/2003 du 22/07/2003 concernant le Statut de la Société Coopérative et Directive du Conseil 2003/72/EC du 22/07/2003 en complément du Statut concernant la participation des salariés ; J.O. N. L207 du 18/08/03.

<sup>4</sup> Communication de la Commission Européenne COM (2004) 18 « Promotion des sociétés coopératives en Europe », février 2004.

---

<sup>5</sup> Statistiques collectées par le Groupement Européen des Banques Coopératives (GEBC). Rappelons que les PME emploient en Europe 94 millions de personnes, soit 55% des emplois, et ont un rôle majeur dans l'innovation (source : Observatoire des PME européennes, 2003, N.8.)



de collecte, elles sont un acteur-clé du développement des économies régionale et locale et de la cohésion sociale.

Aujourd'hui, les banques coopératives européennes opèrent sur un marché compétitif, dans des *conditions de concurrence égales* avec les banques commerciales. Elles ont montré leur capacité à contribuer activement aux récentes transformations du secteur. En tant qu'acteurs majeurs du secteur financier, les banques coopératives contribuent à sa solidité et à sa compétitivité, grâce à leur

forte capitalisation, à leur profil de risque peu élevé et à la régularité de leurs résultats. Les excellentes notations obtenues ces dernières années, sur la base de *la qualité de leurs actifs et de leur profil financier sain*<sup>6</sup>, confirment et mettent en évidence leur contribution à la stabilité des marchés financiers et des systèmes bancaires.

---

<sup>6</sup> Dalmaz, S. et De Toyot A. (2002), « European Cooperative Banks continue to restructure », Standards and Poor's – Ratings Direct. Le Bras, A., Dupont; E., Gandy B.; Taylor M. (2003), « Update on European Cooperative Banking », Fitch Ratings – Special Report.



## **L'APPORT DES BANQUES COOPERATIVES**

Les banques coopératives apportent une contribution significative à l'économie européenne.

### ***Elles contribuent à l'efficacité du système bancaire et partant de l'économie***

Aujourd'hui, les banques coopératives opèrent sur des marchés hautement concurrentiels. Elles y appliquent avec succès les principes coopératifs qui fondent leur démarche. Propriété de leurs membres/clients, leur mission première est de leur apporter le meilleur service, par opposition à la maximisation du profit pour les actionnaires. Les profits sont cependant nécessaires pour assurer la pérennité et le développement de l'entreprise. Compte tenu de cette approche sui generis du marché et de leurs caractéristiques structurelles, *les banques coopératives sont en mesure d'apporter des services qui répondent aux besoins en conservant le souci du juste prix*.

Du fait de leur proximité avec leurs membres et de leur ancrage local, les banques coopératives sont en situation d'obtenir des informations sur leurs clients plus complètes et à moindre coût. Ce qui leur permet de *mieux évaluer les besoins et la solvabilité de leurs clients par comparaison avec les autres banques*. L'asymétrie d'information est de ce fait réduite, et partant les phénomènes d'aléa moral et d'anti-sélection

peuvent être maîtrisés<sup>7</sup>. Par conséquent, les banques coopératives sont à même, d'une part de réaliser une *allocation de crédit généralement supérieure* à celle du système bancaire dans son ensemble, et de l'autre de fournir des produits et des services conçus pour les besoins réels des clients, au meilleur prix. Le résultat en est une intensification de la concurrence avec les autres intervenants, d'où un gain en efficacité et en compétitivité pour l'ensemble du secteur bancaire, et in fine pour l'économie.

Les banques coopératives contribuent aussi à la performance de l'économie européenne, par le soutien financier qu'elles apportent à l'ensemble des agents économiques, notamment les PME, les agriculteurs, les familles, les professions libérales, les habitants de zones rurales ou périphériques qui peuvent avoir grâce à leur présence un plein accès au crédit bancaire. En raison de leurs liens étroits avec les PME, pour

<sup>7</sup> Arnott, R., Stiglitz, J.E. (1991), "Moral Hazard and non-market institutions: dysfunctional crowding out or peer monitoring", *American Economic Review*, vol. LXXXI, pages 179-190. Berger, A.N.; Miller, N.H.; Petersen, M.A.; Rajan R.G.; Stein, J.C. (2002), "Does function follow organizational form? Evidence from the lending practices of large and small banks", *Harvard Institute of Economic Research*, Discussion Paper 1976. Broot, A. W.A. (2000), "Relationship banking: what do we know?", *Journal of Financial Intermediation* 9(1), pages 7-25. Petersen, M.A.; Rajan, R.G. (1994), "The benefits of firm-creditor relationships: Evidence from small business data", *Journal of Finance*, n° 49, pages 3-38. Stein, J.C. (2000), "Information production and capital allocation: decentralized vs. hierarchical firms, National Bureau of Economic Research", NBER Working Paper N° 7705. Stiglitz, J.E. (1990), "Peer monitoring in credit markets", *World Bank Economic Review*, n° 4, pages 351-266.



qui elles représentent la principale source de financement, les banques coopératives concourent aussi à la création d'entreprise et à l'innovation, contribuant de la sorte à une économie compétitive et en croissance.

Ainsi, les banques coopératives par leurs spécificités juridiques et leur modèle d'organisation représentent une forme originale d'entreprise, qui cohabite avec d'autres modèles, comme les banques commerciales ou les caisses d'épargne, ce qui assure une réponse appropriée à la *diversité des besoins du marché*. Cette pluralité des approches du marché et des acteurs, facteur d'émulation, est à la base de marchés compétitifs et efficaces, par opposition à l'uniformisation, aux concentrations et aux régimes monopolistiques.

### ***Elles offrent un service de qualité et de proximité***

Les banques coopératives ont été des exemples avant la lettre de *gouvernance d'entreprise efficace* basée sur des principes démocratiques. Elles encouragent la participation active de leurs membres/clients, à la vie et à la stratégie de l'entreprise, se plaçant ainsi dans une vision de long terme de l'activité bancaire. Contrairement à celle des sociétés cotées en Bourse, la direction des banques coopératives n'est pas influencée par la volatilité des marchés. Cette approche à long terme se reflète également dans la relation entre le client et la banque. L'intérêt de long terme des clients est crucial pour les opérations des banques coopératives, indépendamment de leur situation du moment.

Les banques coopératives sont à même de rassembler directement des informations pertinentes sur *les attentes et les besoins du client*. Dès lors, elles sont particulièrement bien placées pour y adapter leurs produits et leurs services, avec pour résultat un *haut niveau de satisfaction du client*.

Pour la même raison, les banques coopératives ont particulièrement bien réussi à anticiper les besoins du marché, jouant ainsi un rôle de leader dans *l'innovation en matière de produits comme en matière de technologies*. Le concept de bancassurance créé par les banques coopératives françaises et d'abord le Crédit Mutuel dans les années 1970-80, ou les récents succès en matière de banque électronique enregistrés par la Okobank finlandaise, la Rabobank néerlandaise et la RZB autrichienne (qui a joué un rôle de pionnier dans les nouveaux pays membres dans ce secteur), sont des exemples parmi beaucoup d'autres de la force innovatrice des coopératives. Enfin, le *business model* des banques coopératives assure aussi un *haut degré de protection des consommateurs*, puisque non seulement les clients sont bien informés mais que de plus, en tant que membres, ils influencent de manière active les processus de décision.

### ***Elles interviennent activement à l'échelon local***

Les banques coopératives, réseaux décentralisés, sont profondément impliquées dans leur environnement local. *Historiquement*, elles ont été créées par des groupes, des



communautés locales pour compenser l'absence de services bancaires de proximité appropriés, de sorte qu'elles se sont développées *autour de ces communautés*. C'est pourquoi les *idées de cohésion sociale* et de *solidarité* sont à la base même de la banque coopérative. Aujourd'hui, les banques coopératives soutiennent fortement le dynamisme économique local, à travers notamment le financement de l'agriculture, des collectivités locales, des PME, et par la promotion de l'intégration sociale ou de *programmes éducatifs*. De plus, elles sont des employeurs importants, et souvent les premiers contribuables dans leurs régions. L'*approche à long terme* des banques coopératives leur permet de promouvoir des valeurs qui vont bien plus loin qu'un simple *rendement financier*. De ce point de vue, nous pourrions dire que les banques coopératives sont des pionniers en matière de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises, préoccupation auxquelles leurs concurrents ne se sont dits sensibles que récemment.

### ***Elles renforcent la stabilité des systèmes financiers***

Les banques coopératives sont caractérisées par une forte capitalisation (ratio de solvabilité élevé)<sup>8</sup>, par des niveaux de risque modérés et par une faible volatilité des profits, comme cela a été souligné dans les rapports de Standards & Poor's, de Fitch et du FMI. En particulier, le rapport du FMI indique que les banques coopératives agissent

comme un amortisseur en cas de choc au sein du système bancaire<sup>9</sup>. Le rapport de S&P met également en exergue leur fonction régulatrice : « les banques coopératives ont montré leur capacité à dégager des résultats d'exploitation récurrents, (...) cette capacité étant liée à leur moindre implication dans les activités volatiles »<sup>10</sup>.

En ce qui concerne le Nouvel Accord sur les Fonds Propres ou Bâle II, les banques coopératives européennes réduisent les effets pro-cycliques de la notation interne, grâce à leurs ratios de solvabilité élevés. De plus, leur modèle de prise de décision décentralisée permet une *gestion efficace et saine du risque*. De ce fait les banques coopératives n'induisent que de *faibles niveaux de risque systémique*. Finalement, en raison de leur solidité financière, les banques coopératives renforcent la stabilité, la compétitivité et donc la confiance dans le système financier européen.

---

<sup>8</sup> Cfr. New Capital Accord

---

<sup>9</sup> Belaisch, A.; Kodres, L.; Levy, J.; Ubide A. (2001), « Euro-Area Banking at the crossroads », *IMF Working paper*, « (mutual banks) act as a buffer in the event of a shock in the banking system as a whole » p. 54.

<sup>10</sup> Dalmaz, S. et De Toytot A. (2002), « European Cooperative Banks continue to restructure », *Standards and Poor's – Ratings Direct*, p.3



## **QUELQUES VERITES BONNES A DIRE ET A RAPPELER**

La nature et l'importance des banques coopératives, les enjeux que représente leur présence pour la société ne sont pas toujours compris quand ils ne sont pas déformés.

Il y a même parfois confusion entre les banques coopératives et les caisses d'épargne ou les banques publiques, voire avec l'ensemble des coopératives<sup>11</sup> alors même que plusieurs recherches<sup>12</sup>

<sup>11</sup> Rusthon, J. et A. Dowdalls. (2003), « Mutually assured destruction ? », PA Consulting.

<sup>12</sup> Parmi ces recherches, signalons notamment : Arnott, R. et Stiglitz, J.E. (1991), "Moral Hazard and nonmarket institutions : dysfunctional crowding out or peer monitoring", *American Economic Review*, vol. LXXX, pages 179-190. Angelini, P.; Di Salvo, R.; Ferri, G. (1998), "Availability and Cost of Credit for Small Business : Customer Relationships and Credit Cooperatives", *Journal of Banking and Finance*, vol. 22(6), pages 925-954, 8. Berger, A.N., Miller, N.H.; Petersen, M.A.; Rajan, R.G.; Stein, J.C. (2002), "Does function follow organizational form ? Evidence from the lending practices of large and small banks", *Harvard Institute of Economic Research*, SSRN working Paper. Arnoud, W.A. (1999), "Relationship banking: what do we know?", *Journal of Financial Intermediation* 9, pages 7-25. Petersen, M.A.; Rajan, R.G. (1994), "The benefits of firm-creditor relationships: Evidence from small business data", *Journal of Finance*, 49. Rasmusen, E. (1988), "Mutual banks and stock banks", *Journal of Law and Economics*, vol. XXXI. Sharpe, S., (1990). "Asymmetric information, bank lending and implicit contract: a stylized model of customer relationship", *Journal of Finance* 45, pages 1069-1085. Stein, J.C. (2000), Information production and capital allocation: decentralized vs. hierarchical firms, National Bureau of Economic Research, NBER Working Paper n° 7705. Stiglitz, J.E (1990),

ont identifié les importants facteurs explicatifs du rôle et des avantages concurrentiels des organisations bancaires coopératives.

### ***Statut spécial ?<sup>13</sup>***

Premièrement, les banques coopératives sont des entreprises privées *soumises au même cadre légal que toutes les autres banques*, en conformité avec les directives bancaires. De la même manière, elles sont soumises aux mêmes règles de gestion du risque et aux mêmes autorités de surveillance.

Deuxièmement, les banques coopératives sont pleinement assujetties aux règles du marché, soit directement parce qu'elles émettent des titres placés auprès des investisseurs, soit indirectement parce qu'elles disposent d'un véhicule coté en bourse. En complément du *contrôle du marché*, les banques coopératives sont aussi soumises à la supervision des agences de notation.

Enfin, les titres souscrits par les membres/clients *sont rémunérés*. Cette rémunération peut prendre la forme de taux d'intérêt préférentiels, de ristournes, de prix favorables pour les services fournis ou plus généralement de dividendes.

"Peer monitoring in credit markets", *World Bank Economic Review*, n° 4, pages 351-366.

<sup>13</sup> Belaisch, A.; Kodres, L.; Levy, J.; Ubide A. (2001), « Euro-Area Banking at the crossroads », *IMF Working paper*. Cf. page 47 : « Non incorporated institutions (savings, mutuals and cooperative banks) are a distinctive feature of the euro area banking landscape ».



Le statut particulier des banques coopératives ne contrevient donc nullement aux règles du libre marché.

### « *Privilèges* » ?

Les banques coopératives en Europe ne profitent en règle générale d'aucun traitement fiscal préférentiel. De plus, les banques coopératives ne jouissent sauf exceptions marginales compensées par des contraintes<sup>14</sup> d'aucune forme de monopole sur les produits de crédit ou d'épargne, pas plus qu'elles ne bénéficient de subventions en capital ou de garanties de la part du gouvernement<sup>15</sup>.

### *Concurrence*

Les banques coopératives ne profitent d'aucun avantage en terme de tarification par rapport aux banques commerciales. La possibilité d'offrir des

produits à des prix avantageux est étroitement liée à leur structure de capital, détenu par les membres/clients, – ce qui permet des réductions de coûts et un *business model* efficace – et à la mission première des coopératives, qui est de maximiser la valeur client. De ce fait, les banques coopératives stimulent l'efficacité et la concurrence dans le secteur bancaire rendu ainsi plus compétitif, ce qui est un fait positif.

### *Contribution à la consolidation du secteur bancaire*

Le statut coopératif ne permet pas des prises de contrôle hostiles, par ailleurs très souvent vouées à l'échec. Il s'agit là de l'essence même des banques coopératives et en définitive de l'application d'un principe de pluralisme des formes d'entreprises, donc de démocratie économique (ce sont les membres/clients qui décident du sort de leur banque). La coopérative est une forme d'organisation généralement reconnue dans les Etats membres et dispose d'instruments légaux adéquats permettant le développement de ses activités dans et à travers les frontières.

Fait-il pour autant obstacle au processus de consolidation du secteur bancaire européen<sup>16</sup>?

Il faut d'abord remarquer qu'un processus de consolidation ne se fait pas exclusivement, ni même principalement sous forme d'OPA. Les accords de partenariat, la sous-traitance et

<sup>14</sup> Il faut noter que même quand des allègements fiscaux, marginaux quant à leurs montants, sont appliqués à des banques coopératives dans certains pays européens, ces allègements sont contrebalancés par les obligations qui en résultent (missions d'intérêt général...).

<sup>15</sup> L'affirmation contraire - erronée - semble provenir du concept « fourre-tout » de banques non constituées en société anonyme (*non incorporated banks*), où le FMI regroupe les banques coopératives, les caisses d'épargne et les banques publiques comme faisant partie d'une seule et même catégorie. La définition que donne le FMI des *non-incorporated institutions* dévie de l'acception générale de ce terme. D'après la littérature existante, une *incorporated company* est une société régulièrement enregistrée, c'est-à-dire une entité juridique. En cela, les banques coopératives sont clairement des *incorporated companies*.

<sup>16</sup> Belaisch, A.; Kodres, L.; Levy, J.; Ubide A. (2001), « Euro-Area Banking at the crossroads », *IMF Working paper.*, cf. p. 47, paragraphe 61.



l'externalisation, la mise en commun de moyens, la création de filiales communes etc. offrent de multiples formules. Les banques coopératives ont souvent joué un rôle moteur dans les consolidations nationales.

L'acquisition de banques coopératives par des entités non-coopératives n'est pas systématiquement impossible et des cas concrets se sont produits comme en Italie et en Belgique. Par ailleurs, un certain nombre de grandes banques commerciales font aujourd'hui partie de groupes financiers contrôlés par des banques coopératives, *contribuant* ainsi à la consolidation de l'industrie bancaire européenne<sup>17</sup>. Par ailleurs, une société par actions cotée dispose d'une panoplie de moyens pour se protéger des opérations inamicales (participations croisées, holdings de contrôle, interventions des pouvoirs publics dans l'acquisition d'institutions bancaires nationales). Les plus grandes banques commerciales européennes en font usage de manière courante.

D'une manière générale, il convient de noter que l'ultime raison de la consolidation et de l'intégration financière est de *promouvoir une allocation plus efficace des ressources disponibles* au sein de l'économie européenne, au bénéfice des clients. Ainsi, il s'agit de réaliser les économies d'échelle et de gamme dans l'industrie bancaire pour atteindre des gains en

---

<sup>17</sup> En effet, le nombre d'institutions de crédit a diminué de façon considérable au cours des cinq dernières années en conséquence de la consolidation de l'industrie : De 9.260 banques en 1998 pour arriver à 7.441 en 2003 (source : [www.ecb.int](http://www.ecb.int)).

efficacité et en compétitivité. Or, considérant les perspectives et les structures de marché en Europe (qui sont fondamentalement différentes de la situation qui prévaut aux Etats-Unis)<sup>18</sup>, les fusions transfrontières sont-elles vraiment la seule solution praticable pour parvenir à une allocation efficiente des ressources ? La littérature économique disponible au sujet des économies d'échelles bancaires ainsi que sur les effets des fusions bancaires notamment en banque de détail ne conduit pas à des conclusions claires en présentant des résultats empiriques différents et contradictoires pour un bon nombre de pays ainsi que pour différentes périodes<sup>19</sup>.

A cet égard, les banques coopératives ont amélioré leur efficacité de différentes manières : tout d'abord par un mouvement de fusions des banques locales ou régionales, par la centralisation des systèmes d'information et de certaines fonctions

---

<sup>18</sup> « Il faut accepter que, dans le marché unique, les différences de mentalité, de culture, de tradition, de système politiques et de langage des citoyens européens subsisteront ». Voir document du GEBC « Vision of Europe's Cooperative Banks : Committed to an Integrated Market », contribution à la discussion lancée par le Banking Expert Group further integration of the European Banking Markets.

<sup>19</sup> Parmi de nombreuses références, deux études détaillées sont à noter : Amel, D. ; Barnes, C. ; Panetta, F. ; Salleo, C. (2002). « Consolidation in the Financial Sector: A Review of the International Evidence ». Federal Reserve Board, FEDS Working Paper, n°. 47. Dermine, J. (1999), «The Economics of Bank Mergers in the European Union, a Review of the Public Policy Issue», Rapport commandé par le Ministère des Finances des Pays-Bas, INSEAD, Fointainebleau.



supports et à l'échelon international en développant des alliances ou des coopérations transfrontières<sup>20</sup> (UNICO, CIBP, ou les filiales créées par Natexis et DZ Bank visant à développer et exploiter des produits communs); ou enfin, grâce à leur *organisation* de réseaux décentralisés, qui permet la répartition des tâches du travail, par exemple leur externalisation, pour diminuer les coûts d'exploitation.

Plus largement, faut-il encore rappeler qu'aucun statut ne protège contre la mauvaise gestion ?

### ***Allocation des ressources et stratégie***

Les banques coopératives apportent une contribution majeure à l'efficacité générale du système économique, ce qui contredit l'affirmation selon laquelle elles seraient inefficaces et peu innovantes. Le fait que les coefficients d'exploitation des banques coopératives européennes soient aujourd'hui similaires à ceux des banques commerciales<sup>21</sup> actives sur le même marché en est une preuve. Une autre question est de savoir si les coûts et l'efficacité sont les seuls critères pour évaluer les performances des entreprises bancaires<sup>22</sup>.

---

<sup>20</sup> Groupe Banque Populaire et DZ Bank.

<sup>21</sup> Moody's Special Comment « European Cooperative banks : moving beyond issues of costs and efficiency », A. Cunningham, octobre 2003. « Les ratios coûts/revenus des banques coopératives européennes ne sont plus notablement différents de ceux des banques commerciales actives sur le même marché ».

<sup>22</sup> Moody's Special Comment « European Cooperative banks : moving beyond issues of costs and efficiency », A. Cunningham, octobre 2003.

En ce qui concerne l'innovation, les banques coopératives européennes se sont révélées être des leaders dans de nombreux domaines. Les exemples de la bancassurance (*one-stop-shopping*) en France et de la banque électronique (distribution efficace) en Finlande et aux Pays-Bas ont déjà été mentionnés. L'orientation "valeur client" et la structure de propriété sont des facteurs clé d'innovation au cœur du système bancaire coopératif.

### ***La rentabilité du système bancaire<sup>23</sup>***

La présence de banques coopératives sur un marché assure en général des conditions de crédit relativement plus favorables pour les clients.

Cependant, les banques coopératives se doivent de respecter des critères de profit, puisque leur capitalisation dépend principalement des bénéfices mis en réserve. De toute manière, la présence des banques coopératives a pour résultat une *concurrence accrue* et un système bancaire de ce fait plus efficace et plus compétitif et non l'inverse. Cela est d'ailleurs conforme à la nature même de la banque coopérative : promouvoir le progrès économique des membres/clients, en leur fournissant toute la gamme des services financiers

---

<sup>23</sup> Les banques coopératives sont parfois accusées d'être un frein à la rentabilité du système bancaire, étant donné que leur orientation non centrée sur le profit les incite à pratiquer des marges réduites qui peuvent forcer les autres banques à baisser leurs marges ou à quitter le marché. C'est la critique principale du PA consulting group dans son étude « Mutually assured destruction ? » réalisée par J. Rusthon et A. Dowdalls en 2003.



tout en assurant la viabilité et le développement de la banque à long terme.

L'affirmation selon laquelle les marges et donc les résultats ou le ROE sont trop faibles dans les pays où les banques coopératives dominent sur le marché paraît également dénuée de fondement. Le rendement pour les sociétaires ne peut être mesuré uniquement en termes de dividendes payés ou de profit. Les *retours* aux membres prennent également la forme de croissance des PME, de l'habitat, de développement local, de ce qu'il est convenu d'appeler des « surplus » pour les clients, et de confiance générale du marché. Le fait que ces *retours* soient difficiles à quantifier en termes monétaires ne peut conduire à les ignorer.

En ce qui concerne l'affirmation selon laquelle les banques coopératives conduiraient les autres banques à quitter le marché, il faut noter que non seulement il n'existe aucune preuve d'une telle tendance, mais que de plus les banques leaders sur les marchés européens mettent en œuvre des stratégies de croissance en entrant sur de nouveaux marchés à travers l'Europe.

Finalement, leur niveau de capitalisation et leur profil de risque bas en font des éléments de stabilisation de l'industrie bancaire<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Le rôle stabilisateur des banques coopératives européennes est reconnu, non seulement par les grandes agences de notation Fitch, Moody's et S&P, mais aussi par le FMI dans son rapport « The Financial Sector Assessment Programme », 2003.



---

## ***CONCLUSION***

Aujourd'hui, en Europe, le secteur bancaire est caractérisé par une égalité des conditions de concurrence, dans un marché où des *business model* différents coexistent. Le modèle coopératif fait la preuve de son efficacité, d'ailleurs reconnue à l'extérieur, et fournit une importante contribution en termes de compétitivité et de stabilité aux économies et aux marchés financiers européens. Son rôle est éminent pour ce qui est de la gouvernance démocratique d'entreprise et de la responsabilité sociale d'entreprise, comme en termes de capacités à répondre aux besoins des clients.

Une analyse en profondeur des banques coopératives européennes montre que leur succès est à mettre au compte de leur philosophie, de leur organisation démocratique et de leur capacité à répondre aux besoins du marché. C'est pourquoi il est important de faire mieux connaître la réalité et les valeurs des banques coopératives comme leur contribution, par la qualité des services, aux objectifs du développement économique et social, de la compétitivité et de l'emploi.

Décembre 2004